



**DELIBERATION du BUREAU de la Communauté**

**N° 2026 – B - 025**

Séance du 02 juin 2026

**DEMANDE DE FINANCEMENT – ETAT**

**STAGES ET FORMATION AISANCE AQUATIQUE**

-----

L'an deux mille vingt-six, le 2 juin à 19h00, les membres composant le Bureau de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à Aubusson, sous la présidence de Jean-Luc LEGER., Président, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement le 27 mai 2026.

**ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs**

Jean-Luc LEGER ; Stéphane DUCOURTIOUX ; Mélanie LE NUZ ; Isabelle RAPINAT ; Benjamin SIMONS ; Vincent PERRIERE ; Patrick JALLAIS et Frédéric THOMAS ;

**ETAIENT EXCUSES : : Mesdames et Messieurs**

Yves ORLIANGES ; Laurent LHERITIER ; Cynthia VELLEINE et Olivier CAGNON.

**Stages « Aisance Aquatique »**

**Rappel du contexte**

L'apprentissage de la natation en prévention des noyades fait partie des grandes causes nationales. L'Aisance Aquatique entre dans les critères des projets sportifs territoriaux financés par L'Agence Nationale du Sport (ANS).

Les Maîtres-Nageurs Sauveteurs (MNS) de la collectivité ont suivi une formation en mars 2023 et septembre 2025, permettant la mise en place de ces animations. Les stages « Aisance Aquatique », s'adresse aux enfants de 4 à 6 ans. L'animation se déroule sous forme de stage, à raison de 2 séances par jour pendant une semaine. L'objectif est de « SAVOIR SE SAUVER ». Lors de ces stages une grande place est faite à l'autonomie de l'enfant. En effet, l'objectif est de faire en sorte que l'enfant soit capable de s'extraire seul d'une situation dangereuse. *(Par exemple une chute dans la piscine familiale alors que les parents ont le dos tourné.)*

Depuis 2024, nous proposons des stages d'Aisance Aquatique aux Accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) de la collectivité.

**Présentation de la demande**

Mises en place de stages sur Aquasud auprès des enfants des ALSH de Gentioux, Felletin et Aubusson, sur vacances 2026.

Trois périodes de stage sont proposées :

- Du 07 au 10 juillet : un stage Aisance Aquatique (AAQ) pour L'ALSH d'Aubusson
- Du 04 au 07 août : un stage Aisance Aquatique (AAQ) pour L'ALSH d'Aubusson
- Du 28 au 30 octobre : un stage Aisance Aquatique (AAQ) pour les ALSH de Felletin et de Gentioux

REÇU EN PREFECTURE

le 04/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-023-200044014-20260602-2026\_B\_025-

## Formation des encadrants « Aisance Aquatique »

### Rappel du contexte :

En septembre 2025 la piscine AquaSud a organisé une formation « encadrants en aisance aquatique » qui a permis à quatre maîtres-nageurs, dont deux de notre équipe, d'être certifiés comme encadrants en aisance aquatique. Huit professeurs des écoles et trois conseillers pédagogiques de l'Education nationale sont aujourd'hui capables d'utiliser cette méthode dans leur pratique professionnelle. Et nous voyons au bassin qu'ils s'en sont emparés.

Suite à cette première formation et aux vus des retours très positifs de tous les participants, l'équipe d'Aquasud ainsi que l'Education nationale (par l'intermédiaire du conseiller pédagogique départemental aux sports) souhaitent proposer une nouvelle fois cette formation en 2026.

### Proposition de formation suivante :

Le projet est d'organiser une formation « Encadrants en aisance aquatique » sur cinq jours, du lundi au vendredi.

Cette semaine de formation se tiendrait du **21 au 25 septembre 2026** au regard des contraintes de l'Education nationale, et sans impact sur l'accueil de nos différents publics (maintien de tous les créneaux d'ouverture au public, des activités, des accueils des scolaires du second degré et des associations).

Cette formation s'adresserait aux maîtres-nageurs (prioritairement à ceux du département), aux encadrants des clubs, aux professeurs des écoles (prioritairement ceux qui fréquentent la piscine) et aux conseillers pédagogiques.

Pour des raisons de qualité de la transmission des connaissances, le nombre de participants est limité à 16 personnes.

Comme l'an dernier, des accompagnements financiers sont demandés au service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) par le biais d'un dossier de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport (ANS).

L'ERFAN (Ecole Régionale de Formation aux Activités de la Natation) n'est en mesure de proposer qu'une aide matérielle, à savoir une dotation de bonnets et lunettes pour les enfants.

Afin d'améliorer cette offre de formation, il est proposé cette année de fournir le repas aux stagiaires et au formateur.

Le budget prévisionnel ci-dessous fait apparaître :

- une demande de subvention de 12 458.81€ auprès de l'ANS (72%)
- une dotation ERFAN de 250€ (1.50%)
- une participation de la Collectivité de 4 524.71€ (26.50%)

REÇU EN PREFECTURE

le 04/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-023-200044014-20260602-2026\_B\_025-

Budget Prévisionnel - Stages et Formation Aisance Aquatique				
Dates: 7 au 10 juillet, 4 au 7 août, 21 au 25 septembre et 27 au 30 octobre 2026				
Charges		Produits		
	Quantités	Montants		Montants
Charges Directes		Ressources Directes		
<b>60 – Achats</b>			<b>70 – Vente de Produits Finis, de Marchandises, Prestations de Services</b>	
Achat matières et fournitures			<b>73 – Dotations et Produits de tarification</b>	
eau électricité gaz	42,24	2 027,40 €	<b>74 – Subventions d'Exploitation</b>	
Fournitures et matériels	2,05	98,63 €	État :	
Analyse de l'eau	0,17	8,22 €	Service Départemental Creuse (SDJES)	12 458,81 €
frais d'affranchissement et de télécom	0,51	24,66 €	Conseil-s Régional (aux) :	
Autres fournitures (bonnets+lunettes)		250,00 €	Conseil-s Départemental (aux) :	
<b>61 – Services Extérieurs</b>			Communes, communautés de communes ou agglomération	
Location (ligne d'eau+salle)	72	1 123,20 €	Organismes sociaux	
location (bouteille oxy...)	0,13	6,03 €	Fond eupéen (FSE, FEDER, Etc)	
entretien maintenance	15,98	767,12 €	Agence de services et de paiements (emplois aidés)	
Assurance	0,32	15,34 €		
Documentation				
<b>62 – Autres Services Extérieurs</b>				
Rémunérations intermédiaires et honoraires				
Entrées Piscine ( 1,55 euros x nombre de personnes)	640	992,00 €		
Entrées Piscine ( 2,10 euros x nombre de personnes)	324	680,40 €		
Publicité, publication				
Déplacements, Mission :			Aides Privées	
Transport 16 trajets X 4 Classes Support		6 719,33 €		
Transport bus 3 ALSH				
repas 18 euros / nb de stagiaire + formateur	17	306,00 €	Autres établissements publics	
Services bancaires, Autres	0,09 €	4,11 €		
<b>63 – Taxes, Impôts</b>			ERFAN, Fédération Française de Natation	250,00 €
Taxes et impôts sur rémunération				
Autres Impôts et taxes				
<b>64 – Charges de personnel</b>				
Ménage/Technique (32,70 euros x1h x 5jours)	7	228,90 €		
Préparation du projet (32,70 euros x nb d'heures)	30	981,00 €		
Menée du projet (32,70 euros x nb d'heures)	42	1 373,40 €		
Bilan de l'Action (32,70 euros x nb d'heures)	15	490,50 €		
Charges Sociales				
Autres charges de personnel:				
Embauche de 4 animateurs sur 4 jours (85,91 € / animateur / jour)	8	687,28 €		
<b>65 – Autres Charges de Gestion Courante</b>			<b>75 – Autres Produits de Gestion Courante</b>	
			756 – Cotisation	
			758 – Dons manuels – Mécénat	
<b>66 – Charges Financières</b>		450,00 €	<b>76 – Produits Financiers</b>	
<b>67 – Charges Exceptionnelles</b>			<b>77 – Produits Exceptionnels</b>	
<b>68 – Dotation aux amortissements et engagements à réaliser sur ressources affectées</b>			<b>78 – Reprises sur amortissements et provisions</b>	
<b>69 – Impôts sur les bénéfices (IS) Participation des salariés</b>			<b>79 – Transfert de charges</b>	
Charges indirectes Réparties Affectées au Projet		Ressources Propres Affectées au Projet		
Charges fixes de Fonctionnement en heures			Contribution Communauté e Communes Creuse Grand Sud	4 524,71 €
Frais Financiers				
Autres				
<b>Total Charges</b>		<b>17 233,52 €</b>	<b>Total Produits</b>	<b>17 233,52 €</b>
Excédent prévisionnel			Insuffisance prévisionnelle	

Le Bureau communautaire, après en avoir débattu, décide à l'unanimité :

- ✓ **DE VALIDER** les demandes de subvention auprès de l'Etat pour la mise en place des stages et de la formation « Aisance Aquatique »
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document relatif à la réalisation de ces opérations.

Ainsi fait et délibéré le 2 juin 2026 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'Etat le  
PUBLIEE le

Le Président,  
Jean-Luc LEGER



REÇU EN PREFECTURE

le 04/06/2026

Application agréée E-legalite.com